

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON  
DU 21 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil-vingt-un, Le vingt-et-un septembre 2021 à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 13 septembre 2021

Date d'affichage : le 13 septembre 2021

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène ANGONNET

**Présentation de Justine GALLAIS – nouvelle salariée à la Résidence autonomie**

Monsieur Le Maire présente Mme GALLAIS, nouvelle salariée à la résidence autonomie, qui fait le fonction de directrice en l'absence de Mme CASSÉ, en congés de maladie actuellement.

**3 – Projet hôtel (nouveaux plans)**

Monsieur BERTRAND, architecte à élaborer des plans d'aménagement pour l'Hôtel rue Constant Cordier. Le coût estimatif des travaux est de 50 000 €, Monsieur DUHAMEL, responsable du projet donne les différents corps de métiers devront intervenir pour les travaux de réhabilitation :

- Lot électricité
- Lot menuiserie

Une mission d'architecte paraît indispensable pour la réhabilitation de l'hôtel, afin de respecter les règles des marchés publics, un dossier de consultation des entreprises devra être déposé sur une plateforme de dématérialisation.

Une mission avec un contrôleur technique et une mission SPS (sécurité-prévention –santé) devront être proposées.

**Résultat de la consultation sous forme de procédure adaptée pour un terrain synthétique –**

**INSTALLATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AVEC PALISSADE ET ECLAIRAGE DE 20 M X 30 M  
DIMENSION HORS TOUT DE 25 M X 35 M**

Monsieur DUHAMEL, propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de AGILIS pour un montant de  
93 341.40 € TTC + 7 656.00 € TTC soit 100 997.40 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire (ou son représentant) à signer le marché avec la société AGILIS pour un montant de travaux de 77 784.50 € H.T. soit 93 341.40 € TTC et la variante éclairage de 6 380.00 € H.T. soit 7 656.00 € TTC  
Soit un marché global de 84 164.50 € H.T. soit 100 997.40 € TTC.  
Et réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

#### **Participation financière aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour un enfant de Brûlon solarisé en classe ULIS au Mans –**

Un enfant résidant à Brûlon fréquente une classe ULIS d'une école publique du Mans, la participation financière pour une année scolaire en élémentaire en 2021 est de 424 €

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide de verser la participation financière aux charges de fonctionnement pour un enfant de Brûlon scolarisé en classe ULIS dans une école publique du Mans pour un montant de 424 € pour l'année 2021.

#### **-Proposition d'honoraires pour l'étude de capacité pour aménagement foncier –**

Afin de maîtriser au mieux l'évolution de l'habitat dans la zone urbanisée du centre bourg, une étude de capacité est proposée aux élus pour les parcelles cadastrées YA N° 247 -390 rue Paul Cointreau en vue de la construction de logements

#### **Voirie :**

- Lotissement des Deux Chênes

Les travaux débuteront le 27 septembre 2021

Ils se divisent en 3 lots VRD – éclairage public et espaces verts

La commission travaux avec le bureau d'études SAFGE se réuniront pour le lot espaces verts afin de prévoir les travaux nécessaires.

- Voirie rue de l'Eglise

L'ensemble des travaux de réhabilitation des pavés de rue de l'Eglise sont réalisés.

Il faut régulièrement veiller que la voie pavée ne se détériore pas.

- Eclairage public route de Sillé

Dans l'attente de l'autorisation de commercer les travaux avant l'obtention des arrêtés de subvention.

- Marché de Bon de commande route de Sillé

Le devis estimatif pour les travaux d'aménagement des abords de la route de Sillé est de 117 000 € TTC du carrefour de la route de Loué jusqu'au Garage RENAULT, mise en place d'une piste partagée entre les piétons et les cyclistes.

Le plan d'aménagement sera discuté avec les services voirie du Conseil Départemental.

- Rue de la Gasnerie

A compter du 23 septembre un aménagement provisoire sera mis en place rue de la Gasnerie à titre expérimental.

- Chemin des Vignes

Les eaux pluviales du chemin étaient renvoyées vers un particulier, une solution a été trouvée. La Société VEOLIA a réalisé les travaux.

- Installation de prises de guirlandes – [DELI-21-9-04](#)

La commission voirie propose la pose de prises de guirlandes sur des mâts de candélabres, pour la fourniture de 10 prises le coût de 2 184.00 € TTC.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis avec la société SPIE pour un montant de 1820.00 € H.T soit 2 184.00 € TTC.

- Autorisation de consultation d'assistance de maîtrise d'œuvre pour la rue du Pavé

Une assistance de maîtrise d'œuvre est nécessaire à l'aménagement de la rue du Pavé.

### **Cimetière : délibération de reprise de sépultures en terrain commun (ordinaire) carre 7 – 8 –**

Conformément à la réglementation funéraire en vigueur, la commune a obligation de mettre gratuitement à disposition des personnes disposant d'un droit d'inhumation dans le cimetière communal (article L.2223-1 du CGCT), un terrain pendant une durée minimum de cinq années (Article R2223-5 du CGCT).

A l'issue de ce délai, la commune peut décider de reprendre ces emplacements par arrêté qui sera affiché aux portes de la Mairie et du cimetière. Cet arrêté, précisant la date de la reprise effective et le délai laissé pour procéder à l'acquisition d'une concession ou à l'enlèvement des objets déposés sur la sépulture, sera également notifié aux membres connus de la famille.

En l'absence de famille ou de réponse de sa part, et dans le respect du délai qui a été prévu, la reprise matérielle de la sépulture sera effectuée. Les restes mortels seront exhumés et réunis dans un reliquaire en bois puis déposés dans l'ossuaire communal. Ces opérations seront effectuées par une entreprise justifiant d'une habilitation préfectorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'engager la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire dont le délai le délai de rotation des corps, fixé par la réglementation funéraire, est venu à expiration du

carré N° 7 et du Carré N° 8.

- de charger Monsieur le maire de prendre, au moment opportun, un arrêté par sépulture afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises.

### **Organisation d'une consultation pour les reprises de concession**

La Commission cimetièrè se réunit le 28 septembre pour étudier un cahier des charges pour les travaux de reprise de concession afin d'organiser une consultation sous forme d'une procédure adaptée avant la fin de l'année.

Le conseil Municipal après avoir délibéré,

- Autorise l'organisation d'une consultation pour les travaux de reprise de concession des terrains communs (dit ordinaires) dans les carrés 7 et 8 du cimetière communal de la commune de Brûlon.
- Autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de la dite consultation.

### **Convention d'utilisation du local ados par l'a P'tite Compagnie –**

Mme Ingrid BARROCH, directrice de la P'tite Compagnie, propose une nouvelle activité d'improvisation théâtrale pour les jeunes.  
Elle souhaite une mise à disposition du local jeune pour cette activité.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal donne son accord pour la mise disposition du local jeune à titre gratuit.  
Une convention sera signée entre la Collectivité et l'association P'tite Compagnie.

### **Questions orales**

- Conseil Municipal Jeune : les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles éliront les nouveaux conseillers le 11/10/2021 – 11 conseillers seront élus

- Remarque sur la zone 30 sur la place de la mairie.

- Liaisons douces

Monsieur Patrick LEROY présente au conseil ses propositions itinéraires pour faire le tour du bourg en liaisons douces.

- Pêche à la truite du 16 octobre 2021

- **Convention de formation pour l'accueil d'un apprenti dans une entreprise tierce en vue d'un complément de formation – Art R 6223 -10 et suivant du Code du Travail**

Le Service animation intégrera pendant l'animation d'activité sportive sur le temps périscolaire, deux apprentis du Club AUVERS POILLE BRULON FC de la période du 02/09/2021 au 04/07/2022 – horaires de 15 h 30 à 16 h 30 à l'école Claude Chappe

Les mises à disposition seront à titre gratuit  
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22 h 30  
Le Maire

















